

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D72

Séance du 23 juillet 2009 - Convocation du 16 juillet 2009

Compte rendu affiché le 31 juillet 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents : M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme BROSSARD, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés : M. AUROY par M. RODRIGUEZ, Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme CHIGNARD par Mme RIVE-OLLIVIER, Mlle COIN par Mlle FERNANDES, M. MARTIN-RABAUD par M. MANIKAS, M. DESBOIS par Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Convention ADAVEM

Dans le cadre du Contrat Local de Sécurité, et en accord avec les services de la gendarmerie nationale, il est proposé de conclure une convention avec l'Association ADAVEM. Il s'agit de procéder au recrutement d'un agent, intervenant social, chargé au sein des brigades de gendarmerie de Villefranche-sur-Saône, Belleville-sur-Saône et Neuville-Sur-Saône, d'assurer un lien social en gendarmerie. L'objectif consiste à mettre à disposition des personnes ayant à fréquenter la Brigade Territoriale un cadre compétent chargé de contribuer à régler des problèmes sortant du cadre de compétence directe des gendarmes.

Cette opération, fruit d'une longue concertation, s'appuie sur le recrutement d'un agent par l'Association ADAVEM, bien connue à Neuville-Sur-Saône, qui organisera le travail de son agent sur les bases suivantes :

Villefranche s/s (2,5 jours) ; Neuville-Sur-Saône (CLS Neuville/Genay) : 1,5 jour ; Belleville s/s : 0,5 jour ; Gestion/organisation : 0,5 jour

La convention à signer avec ADAVEM, dont le projet vous a été transmis, règle les modalités pratiques de cette coopération entre les communes et la gendarmerie. L'État finance à hauteur de 50 % cette initiative.

Sur la base d'une rémunération nette de 1 600 €, cette action représente une dépense annuelle de l'ordre de 49 233,64 € répartie entre les communes. Neuville-Sur-Saône et Genay participent pour un montant total de 8 697 € en année pleine, soit 4 348,50 € par commune (50 % pour chaque ville). La procédure de recrutement sera lancée courant septembre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Contrat Local de Sécurité Neuville/Genay,
- Considérant l'intérêt d'une mise à disposition au sein des Brigades Territoriales de Gendarmerie, dont celle de Neuville-Sur-Saône pour le CLS Neuville/Genay, d'un intervenant social,
- **ADOpte la convention réglant les modalités pratiques de coopération avec ADAVEM association support du dispositif et employeur de l'intervenant social,**
- **NOTE que le financement de cette action est prévu à 50 % par l'ETAT (FIPD), à 50 % par les communes proportionnellement au temps de présence,**
- **DIT que la dépense correspondante pour Neuville est prévue au Budget Supplémentaire,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 23 juillet 2009
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 14/08/2009
- Publication ou affichage le 14/08/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 14 août 2009
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.